



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Direction des Etudes

**Point soumis pour vote à la Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**

**N° 2023-13**

**Séance du 31 mars 2023**

Président: Pasquale MAMMONE

Vice-présidente: Cécile CARRA

**Modification des modalités de contrôle des connaissances et des  
compétences du DAEU : passage du DAEU en 1 an compensable  
au DAEU en semestre capitalisable**

Condition d'acquisition du vote : majorité des membres présents ou représentés

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents ou représentés: 26

Nombre de vote pour : 26

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

M. le président soumet au vote la modification des modalités de contrôle des connaissances et des compétences du DAEU : passage du DAEU en 1 an compensable au DAEU en semestre capitalisable, qui est adoptée à l'unanimité.

Fait à Arras, le 31 mars 2023

Le Président

Pasquale MAMMONE

## DIPLOME D'ACCES AUX ETUDES UNIVERSITAIRES (DAEU)

### Modification de la maquette de formation

Le DAEU est un diplôme national de niveau 4, mis en œuvre par un arrêté du 03.08.94. Cet arrêté permet de donner plusieurs visages au diplôme : délivrance du DAEU sur une année ou par modules capitalisables (non compensables entre eux) dans un délai maximum de 4 ans; 2 options possibles : A et B; un volume horaire contingenté de minimum 225H, répartis sur 4 modules, etc.

Il permet de poursuivre ses études dans le supérieur, passer des concours ou postuler à des emplois où le baccalauréat est requis.

Après avoir été proposé par l'Université de nombreuses années sous forme de modules capitalisables, réalisés par semestre, il est proposé depuis janvier 2019 sous la forme d'une formation annuelle compensable.

Trois ans après cette mise en œuvre, le constat est mitigé : hétérogénéité du niveau au sein d'un même groupe, investissement en temps trop important pour des personnes qui souvent ne peuvent se consacrer entièrement à une formation sur une durée d'un an, durée de redoublement longue, décrochage plus fréquent...

Ces constats nous amènent à la conclusion que le DAEU capitalisable par semestre permettait plus de souplesse et était plus pertinent du point de vue des stagiaires comme de celui des enseignants.

Après des réflexions en interne, il a donc été décidé de proposer de nouveau le DAEU sous forme de modules capitalisables, réalisés par semestre, avec deux niveaux dans certaines Unités Capitalisables.

A partir de septembre 2023 :

SUJET	CONTENU
Rythme	Préparation du DAEU sous forme de modules capitalisables, par session d'un semestre
Dates de rentrées	Deux rentrées par année universitaire : - 1 en janvier (formation de février à juin) - 1 en septembre (formation de septembre à mi-janvier)
Unités Capitalisables (UC)	Modification des volumes horaires
Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)	Modifications des MCC

Détail dans le document suivant « Structures et MCC du DAEU »



# Structures et modalités de contrôle de connaissances du DAEU

## Année universitaire 2023/2024

Applicables à partir de la promotion de septembre 2023

Il est possible de préparer le DAEU sous 3 formes :

- en présentiel,
- en enseignement à distance (EAD) classique
- en enseignement à distance (EAD) en Unité Pédagogique Régionale (UPR – public incarcéré).

Le diplôme est délivré après l'obtention de 4 Unités Capitalisables (UC).

Chaque forme a des modalités de contrôle des connaissances propres.

### 1) STRUCTURE DES ENSEIGNEMENTS

Conformément à l'arrêté du 3 août 1994 relatif au DAEU

#### a. Enseignements en présentiel et en EAD classique :

Avant d'entrer en formation, chaque stagiaire passe obligatoirement un test de positionnement en français et en anglais.

Ces tests permettent de positionner le stagiaire dans les niveaux des unités capitalisables 1 et 2 qui correspondent le mieux à son niveau initial (niveau 1 ou niveau 2).

Le stagiaire qui souhaite s'inscrire en DAEU B et intégrer directement le niveau 2 en mathématiques doit passer le test de positionnement en mathématiques.

DAEU A - Littéraire	
Unités Capitalisables	Matières et niveaux de validation
UC 1 (obligatoire)	Français niveau 2
UC 2 (obligatoire)	Anglais niveau 2
UC 3 (1 matière au choix)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Histoire</li><li>- Problèmes du Monde Contemporain</li><li>- Droit</li><li>- Economie</li><li>- Géographie (<i>non ouvert en EAD</i>)</li><li>- Philosophie</li><li>- Mathématiques niveau I</li></ul>
UC 4 (1 matière au choix)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Histoire</li><li>- Problèmes du Monde Contemporain</li><li>- Droit</li><li>- Economie</li><li>- Géographie (<i>non ouvert en EAD</i>)</li><li>- Philosophie</li><li>- Mathématiques niveau I</li></ul>

Remarque : il n'est pas possible de prendre la même matière en UC3 et en UC 4



DAEU B – Scientifique	
Unités Capitalisables	Matière et niveau de validation
UC 1 (obligatoire)	Français niveau 2
UC 2 (obligatoire)	Mathématiques niveau 2
UC 3 (1 matière au choix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biologie niveau 2</li> <li>- Chimie niveau 2</li> <li>- Physique niveau 2</li> <li>- Technologie du numérique * (<i>non ouvert en EAD</i>)</li> <li>- Mathématiques approfondies *</li> <li>- Anglais niveau 2 *</li> </ul>
UC 4 (1 matière au choix)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Biologie niveau 1</li> <li>- Chimie niveau 1</li> <li>- Physique niveau 1</li> <li>- Technologie du numérique (<i>non ouvert en EAD</i>)</li> <li>- Mathématiques approfondies</li> <li>- Anglais niveau 2</li> </ul>

Remarque : il n'est pas possible de prendre la même matière en UC3 et en UC 4

\* ces matières peuvent être suivies en UC 3 si et seulement si une de ces trois matières est également choisie en UC 4

Les stagiaires peuvent effectuer un stage optionnel de découverte dans le cadre du DAEU.

b. Enseignements en EAD UPR :

Chaque stagiaire est positionné à son entrée en formation en français, anglais et mathématiques.

Ce positionnement détermine son plan de formation.

Les stagiaires en UPR ne peuvent s'inscrire qu'à 2 UC maximum par session.

<b>DAEU A - Littéraire</b>	
<b>Unités Capitalisables</b>	<b>Matières et niveaux de validation</b>
<b>UC 1</b> (obligatoire)	Français niveau 10
<b>UC 2</b> (obligatoire)	Anglais niveau 10
<b>UC 3</b> (1 matière au choix)	- Histoire - Problèmes du Monde Contemporain - Droit - Economie - Philosophie - Mathématiques 9
<b>UC 4</b> (1 matière au choix)	- Histoire - Problèmes du Monde Contemporain - Droit - Economie - Philosophie - Mathématiques 9

Il n'est pas possible de préparer la même matière en UC 3 et UC 4

<b>DAEU B – Scientifique</b>	
<b>Unités Capitalisables</b>	<b>Matières et niveaux de validation</b>
<b>UC 1</b> (obligatoire)	Français niveau 10
<b>UC 2</b> (obligatoire)	Mathématiques niveau 10
<b>UC 3</b> (1 matière au choix)	- Biologie niveau 10 - Chimie niveau 10 - Physique niveau 10
<b>UC 4</b> (1 matière au choix)	- Biologie niveau 9 - Chimie niveau 9 - Physique niveau 9 - Mathématiques approfondies - Anglais niveau 10

Il n'est pas possible de préparer la même matière en UC 3 et UC 4

Remarque : les niveaux 9 du DAEU en UPR correspondent aux niveaux 1 du DAEU en présentiel / EAD classique et les niveaux 10 au niveau 2.

La terminologie diffère en raison du partenariat avec les UPR.

## 2) VOLUMES HORAIRES

<b>Matières DAEU</b>	<b>Volumes Horaires</b>
Français niveau 1 (ou 9 en UPR)	60
Français niveau 2 (ou 10 en UPR)	70
Anglais niveau 1 (ou 9)	70
Anglais niveau 2 (ou 10)	70
Mathématiques niveau 1 (ou 9)	60
Mathématiques niveau 2 (ou 10)	80
Histoire	60
Problèmes du Monde Contemporain (PMC)	60
Droit	60
Philosophie	60
Géographie	60
Economie	60
Biologie niveau 1 (ou 9)	60
Biologie niveau 2 (ou 10)	60
Chimie niveau 1 (ou 9)	60
Chimie niveau 2 (ou 10)	60
Physique niveau 1 (ou 9)	60
Physique niveau 2 (ou 10)	60
Technologie du numérique	60
Mathématiques approfondies	60



### 3) MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES (MCC)

*Cf. MCC détaillées (annexe)*

#### a. Enseignements en présentiel et en EAD classique

Le DAEU s'obtient par capitalisation des 4 UC. Il n'y a pas de compensation de notes entre les UC. Pour être admis à l'examen, il faut obtenir une note au moins égale à 10/20 à chacune des UC.

Le candidat gardera à sa réinscription le bénéfice des unités dans lesquelles il a obtenu une note moyenne au moins égale à 10/20.

Chaque UC est affectée d'un coefficient 1.

Une note supplémentaire est attribuée aux stagiaires en présentiel dans le cadre du Parcours Autonomie Culture Citoyenneté Travail (PACCT) qu'ils suivent. Elle fait l'objet d'un bonus éventuel permettant d'augmenter la moyenne au diplôme le cas échéant.

Lorsque les 4 UC sont validées, une moyenne est calculée (tenant compte du bonus éventuel) pour déterminer la mention au diplôme.

- De 10 à 11.99 : passable
- De 12 à 13.99 : assez bien
- De 14 à 15.99 : bien
- De 16 à 20 : très bien

Le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les candidats, en prenant en compte tous les éléments nécessaires (travail personnel, participation, projet, etc.).

Si le stagiaire n'a pas validé une unité à quelques dixièmes de points, le jury peut décider de lui faire passer une épreuve de contrôle supplémentaire. Ce contrôle est une épreuve de rattrapage ne pouvant donner lieu qu'à la note de 10/20 à l'UC concernée en cas de réussite. Le stagiaire est convoqué dans les 15 jours qui suivent la date du jury. L'absence à cette épreuve entraîne le résultat «non reçu(e) » à l'unité concernée.

Remarque : Si un stagiaire est absent à un contrôle terminal pour raison médicale justifiée, le jury peut décider d'une épreuve de rattrapage notée entre 0 et 20. La note obtenue à cette épreuve de rattrapage devient la note de contrôle terminal de l'unité concernée.

#### b. Enseignements en EAD UPR

Le DAEU s'obtient par capitalisation des 4 UC. Il n'y a pas compensation des notes entre les UC.

Pour être admis à l'examen, il faut obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à chacune des UC.

Chaque UC est affectée du coefficient 1.

Lorsque les quatre UC sont validées, une moyenne est calculée pour déterminer la mention au diplôme.

- De 10 à 11.99 : passable
- De 12 à 13.99 : assez bien
- De 14 à 15.99 : bien
- De 16 à 20 : très bien

Le jury délibère souverainement à partir des résultats obtenus par les candidats, en prenant en compte tous les éléments nécessaires (travail personnel, participation, projet, etc.). Le jury peut, si nécessaire

décider d'une épreuve de contrôle supplémentaire. Ce contrôle est une épreuve de rattrapage ne pouvant donner lieu qu'à la note de 10/20 à l'UC concernée en cas de réussite. Le stagiaire est convoqué dans les 15 jours qui suivent la date du jury. L'absence à cette épreuve entraîne le résultat «non reçu(e) » à l'unité concernée.

Remarque : Si un stagiaire est absent à un contrôle terminal pour raison médicale et/ou carcérale justifiée, le jury peut décider d'une épreuve de rattrapage notée entre 0 et 20. La note obtenue à cette épreuve de rattrapage devient la note de contrôle terminal de l'unité concernée.



**ANNEXE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

2023/2024 - applicables à partir de la promotion de septembre 2023  
**DAEU EN PRESENTIEL**

Matières	Nombre minimum de devoirs de contrôle continu	Coefficient de chaque devoir	Nature (si précision)	Comptant pour % de la note globale	Nombre d'épreuves terminales	Coefficient de chaque devoir	Nature (si besoin)	Comptant pour .% de la note globale
Français 1	3	1	dont 1 exposé	100%				
Anglais 1 (niv. A2 du CECRL)	4	1		100%				
Mathématiques 1	3	1		100%				
Physique 1	4	1		100%				
Chimie 1	4	1		100%				
Biologie 1	4	1		100%				
Français 2	3	1	*	70%	1	1	Ecrit	30%
Anglais 2 (niv. B1 du CECRL)	5	1	*	70%	1	1	Oral	30%
Mathématiques 2	3	1	Dont 1 exposé individuel obligatoire	70%	1	1	Ecrit	30%
Histoire	4	1	*	50%	1	1	Ecrit	50%
PMC	4	1		50%	1	1	Ecrit	50%
Géographie	4	1		50%	1	1	Ecrit	50%
Droit	3	1		50%	1	1	Ecrit	50%
Economie	3	1		50%	1	1	Ecrit	50%
Philosophie	4	1		50%	1	1	Ecrit	50%
Physique 2	4	1	*	100%				
Chimie 2	4	1	*	100%				
Biologie 2	4	1	*	100%				
Technologie du numérique	3	1		100%				

\* La moyenne obtenue en niveau 1 sera considérée comme un premier contrôle continu supplémentaire du module de niveau 2

Remarques :

- **BONUS PACCT**. Dans le cadre du Parcours Autonomie, Culture, Citoyenneté, Travail (PACCT) proposé aux stagiaires en parallèle des Unités Capitalisables, une note supplémentaire est attribuée aux stagiaires. Les points supérieurs à 10/20 sont retenus pour le calcul du bonus. Le taux maximal de bonus est de 5%. Le taux de bonus est fonction de la note attribuée au PACCT. Il est calculé suivant la formule suivante :  
 Taux de bonus = ((Note PACCT - 10)/10) \* (5/100)

La moyenne bonifiée est égale à la moyenne générale du stagiaire \* (1+taux bonus)

- un **STAGE** optionnel de découverte peut être effectué par les stagiaires. Il ne donne pas lieu à notation



**ANNEXE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

2023/2024 - applicables à partir de la promotion de septembre 2023  
**DAEU EN EAD CLASSIQUE**

Matières	Nombre minimum de devoirs de contrôle continu	Coefficient de chaque devoir	Nature (si précision)	Comptant pour % de la note globale	Nombre d'épreuves terminales	Coefficient de chaque devoir	Nature (si besoin)	Comptant pour % de la note globale
Français 1	2	1		0% à 30% *	1	1	Ecrit	100% à 70 % *
Anglais 1 (niv. A2 du CECRL)					1	1	Ecrit	100%
Mathématiques 1	12	10 QCM (25% CC) + 2 Devoirs (75% CC)	10 QCM + 2 devoirs écrits déposés sur Moodle	0% à 30% *	1	1	Ecrit	70% à 100% *
Physique 1					1	1	Ecrit	100
Chimie 1					1	1	Ecrit	100
Biologie 1					1	1	Ecrit	100
Français 2	3	1		0% à 30% *	1	1	Ecrit	100% à 70 % *
Anglais 2 (niv. B1 du CECRL)					1	1	Oral	100%
Mathématiques 2	12	10 QCM (25% CC) + 2 Devoirs (75% CC)	10 QCM + 2 devoirs écrits déposés sur Moodle	0% à 30% *	1	1	Ecrit	70% à 100% *
Histoire	2	1		0% à 30% *	1	1	Ecrit	100% à 70 % *
PMC	2	1		0% à 30% *	1	1	Ecrit	100% à 70 % *
Droit					1	1	Ecrit	100%
Economie					1	1	Ecrit	100%
Philosophie	3	1		0% à 30% *	1	1	Ecrit	100% à 70 % *
Physique 2					1	1	Ecrit	100%
Chimie 2					1	1	Ecrit	100%
Biologie 2					1	1	Ecrit	100%
Mathématiques approfondies	11	9 QCM (25% CC) + 2 Devoirs (75% CC)		0% à 30% *	1	1	Ecrit	100% à 70 % *

\* La note moyenne de contrôle continu compte pour 30% de la moyenne générale de l'UC si et seulement si elle est supérieure à la note obtenue à l'épreuve terminale

Remarque : un stage optionnel de découverte peut être effectué par les stagiaires. Il ne donne pas lieu à notation



**ANNEXE MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

2023/2024 - applicables à partir de la promotion de septembre 2023  
**DAEU EN UPR**

Matières	Nombre de devoirs du contrôle continu	Coefficient de chaque devoir	Nature (si précision)	Comptant pour ... de la note globale	Nombre d'épreuves terminales	Coefficient de chaque devoir	Nature (si précision)	Comptant pour ... de la note globale
Français 9	3	1	-	100%				
Français 10	3	1	-	70%	1	1	-	30%
Mathématiques 9	2 DS et 10 QCM	1 DS : 37,5% 1 QCM : 2,5%	-	100%				
Mathématiques 10	2 DS et 10 QCM	1 DS : 37,5% 1 QCM : 2,5%	-	70%	1	1	-	30%
Mathématiques 11	3 DS et 9 QCM	1 DS : 25% 1 QCM : 2,78%	-	100%				
Anglais 9 (niv. A2 du CECRL*)	2	1	-	100%				
Anglais 10 (niv. B1 du CECRL*)	2	1	-	50%	2	1	1 épreuve écrite + 1 épreuve orale	50%
Histoire	3	1	-	100%				
PMC	3	1	-	100%				
Droit	1	1	-	50%	1	1	-	50%
Economie	1	1	-	50%	1	1	-	50%
Philosophie	3	1	-	100%				
Chimie 9	2	1	-	100%				
Chimie 10	2	1	-	100%				
Physique 9	2	1	-	100%				
Physique 10	2	1	-	100%				
Biologie BCM**	3	0,5*CC1 / 1*CC2 / 1*CC3	-	100%				
Biologie BFO**	3	0,5*CC1 / 1*CC2 / 1*CC3	-	100%				

\* CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues)

\*\* BCM : Biologie Cellulaire et Moléculaire / BFO: Biologie du Fonctionnement de l'Organisme

Remarque : le DAEU UPR compte 12 phases de travail